

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du samedi 05 avril 2025
Présents : 11	L'an deux mille vingt-cinq et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Sophie DELHÔME (Maire)
Votants: 12	Sont présents: Sophie DELHÔME, Alain PETITBON, Joëlle DECLERCQ, Patrick ANGOULEVANT, Laurent DEN HAERINCK, Laurent LABBE, Annaïck DODEMAN, Gérard GHEKIERE, Yannick MARTIN, Aude PINEL, Représentés: Nicolas LEPORCQ Excuses: Céline DENYS, Bruno MALON Absents: Hervé OUDOUX, Jocelyne SANGLEBOEUF Secrétaire de séance: Patrick ANGOULEVANT

Objet: Vote du Compte administratif + affectation des résultats 2024 - DE 2025 05

Madame le Maire est sortie de la salle à 10h27

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PETITBON Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		237 830.27	46 380.62		46 380.62	237 830.27
Opérations de l'exercice	541 584.08	546 357.20	60 322.48	72 162.32	601 906.56	618 519.52
TOTAUX	541 584.08	784 187.47	106 703.10	72 162.32	648 287.18	856 349.79
Résultat de clôture		242 603.39	34 540.78			208 062.61
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		208 062.61
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		80 435.49

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

34 540.78	au compte 1068 (recette d'investissement)
208 062.61	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Fixation des taux d'impositions pour l'année 2025 - DE 2025 07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2025 comme suit:

TFPB : **30.67 %**
TFPNB : **25.77 %**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2024, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH : **9.63 %**
TFB : **30.67 %**
TFPNB : **25.77 %**
CFE : **0 %** ²

Objet: Délibération portant sur l'attribution des subventions 2025 - DE 2025 08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2025:

- ADMR	150€
- Association des Bambins en Folie	750€
- Prévention Routière	80€
- L'association des parents d'élèves (APE)	750 €

Objet: Délibération portant sur les tarifs de la salle polyvalente - DE 2025 09

Madame le Maire propose de modifier les tarifs de la location de la salle polyvalente qui sont:

Pour les habitants de la commune:

<i>Hiver (du 01/10 au 30/04)</i>	200 € le week-end 150 € pour un vin d'honneur
<i>Été (du 01/05 au 30/09)</i>	150 € le week-end 100 € pour un vin d'honneur

Pour les habitants hors commune:

<i>Hiver (du 01/10 au 30/04)</i>	250 € le week-end 170 € pour un vin d'honneur
<i>Été (du 01/05 au 30/09)</i>	200 € le week-end 120 € pour un vin d'honneur

Un chèque de caution d'un montant de 100 € est demandé ainsi qu'une attestation d'assurance

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité la modification des tarifs de la location de la salle polyvalente.

Objet: Annule et remplace la délibération N°2025 05 - Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2024 - DE 2025 10

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Piseux ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Piseux;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		237 830.27	46 380.62		46 380.62	237 830.27
Opérations de l'exercice	541 584.08	546 357.20	60 322.48	72 162.32	601 906.56	618 519.52
TOTAUX	541 584.08	784 187.47	106 703.10	72 162.32	648 287.18	856 349.79
Résultat de clôture		242 603.39	34 540.78			208 062.61
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		208 062.61
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		80 435.49

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

34 540.78	au compte 1068 (recette d'investissement)
208 062.61	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Piseux

- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Annule et remplace la délibération n°2025-06 Approbation du Budget Primitif 2025 - DE 2025 11

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Piseux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Piseux pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 724 717.61 Euros

En dépenses à la somme de : 724 717.61 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	271 056.25
012	Charges de personnel et frais assimilés	262 400.00
014	Atténuations de produits	39 232.00
65	Autres charges de gestion courante	57 208.00
66	Charges financières	3 200.00
67	Charges spécifiques	300.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	500.00
023	Virement à la section d'investissement	76 279.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 542.17
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		724 717.61

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	90 600.00
73	Impôts et taxes	257 055.00
74	Dotations et participations	167 500.00
75	Autres produits de gestion courante	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	208 062.61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		724 717.61

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	12 000.00
21	Immobilisations corporelles	66 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 200.00
001	Solde d'exécution section investissement	34 540.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		136 240.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 878.64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 540.78
021	Virement de la section de fonctionnement	76 279.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 542.17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		136 240.78

ADOPTE A LA MAJORITE

Questions diverses:

- **Conseil d'école:**

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite au dernier conseil d'école, le parking côté maitresses sera modifié afin d'assurer la sécurité des enfants à la sortie de l'école.

3 arbres d'un montant de 260.63 e TTC seront plantés dans la cour de l'école à la demande des maitresses pour que les enfants aient plus d'ombres lors des grosses chaleurs.

- **Cimetière:**

Madame le Maire informe les membres du conseil que les pompes funèbres Chopin ont commencé à installer la stelle dans le cimetière.

- **Ancienne pépinière:**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la rédaction du règlement pour les 6 lots à bâtir mais que des corrections devront être faites par l'entrepreneur.

Elle informe également que la mare se trouvant derrière devra être aménagée par une entreprise.

- **Balayeuse:**

Monsieur ANGOULEVANT informe les membres du conseil qu'il est entrain de se renseigner pour l'achat d'une balayeuse permettant de nettoyer les caniveaux pour faciliter le travail des agents de la commune, les membres du conseil lui proposent la location pour voir si l'achat serait utile.

- **PLUI:**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion avec les adjoints a lieu à la Mairie le mardi 8 avril avec le service Urbanisme de l'Interco Normandie Sud Eure afin de leur présenter une première version d'un découpage pour le PLUI de la Commune.

Fin de séance: 12h00